



FORMALITES CONCERNANT LA SCOLARITE

Votre enfant va être scolarisé à Sainte-Marie Lyon :

A la rentrée, des codes Ecole directe vous seront attribués. Veillez à bien les conserver. Ils peuvent toutefois être réinitialisés **jusqu'à la fin de l'année scolaire** en appelant le Standard ou l'Economat (04.78.28.38.34)

1. VOUS BENEFICIEZ DE REMISES ?

- **Réduction Familles nombreuses pour les enfants scolarisés dans un établissement de l'enseignement libre catholique** : un certificat de scolarité est à envoyer avant le 13 Septembre 2024.

Tout document transmis après le 15 Octobre 2024 sera pris en compte le trimestre suivant sans rétroactivité possible.

- **Réduction salariés de l'enseignement libre catholique** : une attestation de travail mentionnant le statut de l'établissement employeur est à envoyer avant le **13 Septembre**.

Tout document transmis après le 15 Octobre 2024 sera pris en compte le trimestre suivant sans rétroactivité possible.

2. VOUS N'AVEZ PAS A NOUS FOURNIR D'ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous avons souscrit pour l'ensemble de nos élèves un contrat groupe d'assurance scolaire **Individuel Accident** auprès de Saint-Christophe assurances. Cette couverture offre des prestations et des garanties complètes afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace parents de Saint-Christophe assurances : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>. Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information regroupant les garanties, la définition des exclusions et le tarif pour lesquels votre enfant est protégé.

3. PAIEMENT DE LA SCOLARITE

Pour éviter les relances : optez pour le prélèvement de la scolarité en 10 mensualités : envoyez-nous le mandat de prélèvement signé fourni dans le dossier d'inscription avec un RIB ! Vous ne trouvez pas ce mandat, envoyez-nous une demande par mail (familles@sainte-marie-lyon.fr)

I - La rentrée des classes aura lieu le lundi 2 septembre 2024 :

- à 9 heures 30 pour les élèves de sixième.
- à 13 heures 15 pour les élèves de cinquième, quatrième et troisième.

Sur le site de la :

Solitude,
23/29 Chemin de Montauban,
69005 Lyon.

Au cours de cette demi-journée, les élèves recevront des informations sur l'organisation et la vie au collège de la Solitude.

Accès des élèves au site :

- Les élèves de **sixième** et de **quatrième** entrent devant « Clair-Logis », au n° 23 du chemin de Montauban.

Les listes des classes seront affichées :

- pour les sixièmes : dans les grands escaliers autour de la cheminée de la division
- pour les quatrièmes : le long de l'étude du bas de la division de 4ème.

- Les élèves de **cinquième** et de **troisième** entrent par l'entrée du bâtiment des cinquièmes.

Les listes des classes seront affichées :

- pour les cinquièmes : au rez-de-chaussée, sous le préau.
- pour les troisièmes : devant le bâtiment des classes de troisième.

Remarque : le portail d'entrée du n° 29 chemin de Montauban est exclusivement réservé aux véhicules). L'entrée par ce portail est interdite.

Déroulement de la journée de rentrée :

- Lors de cette première journée, **les parents et les élèves de sixième sont accueillis à 9 heures 30** par les éducateurs et le préfet. A 10h15, les élèves, seuls, font une visite de l'établissement et récupèrent leurs manuels jusqu'à 11h40.

Les élèves de sixième pourront prendre leur repas de midi dès le lundi 02 septembre.

Pour les élèves des autres divisions, le service de demi-pension **débutera le mardi 03 septembre.**

- **L'après-midi, pour tous les élèves, l'accueil aura lieu à 13 heures 15 dans les études** pour une présentation par les éducateurs des règles de la vie dans l'école et en division. Les élèves se rendront ensuite dans leur classe à 13 heures 40, où ils seront pris en charge par leur professeur principal. Ce dernier leur dictera leur emploi du temps et leur présentera l'année à venir. Il est inutile que les élèves apportent l'ensemble des fournitures demandées ce jour-là ; il faut prévoir uniquement de quoi écrire.
- **La journée s'achèvera pour tous les élèves à 15 heures 30.**

II – Début des cours :

Les cours commenceront le mardi 03 septembre à 8h15. La présence des élèves en étude avant 8 heures.

Juin 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes invités à une réunion d'information de début d'année en présence des professeurs et des éducateurs de vos enfants.

Division de 6^{ème} : **Jeudi 5 SEPTEMBRE 2024 à 18h00**

Division de 5^{ème} : **Jeudi 12 SEPTEMBRE 2024 à 18h00**

Division de 4^{ème} : **Mardi 17 SEPTEMBRE 2024 à 18h00**

Division de 3^{ème} : **Jeudi 19 SEPTEMBRE 2024 à 18h00**

Classe UPE2A : **Jeudi 19 SEPTEMBRE 2024 à 18h dans la grande salle de musique**

Classe ULIS : **Jeudi 19 SEPTEMBRE 2024 à 18h30 dans la classe**

Dans un premier temps une réunion générale aura lieu au Théâtre de la Solitude.
(Entrée 29 Bis chemin de Montauban. Parking sur la Cour des 5èmes).

Ensuite les professeurs de votre enfant se présenteront à vous dans leur classe. Chacun dira l'esprit dans lequel il compte travailler, les conseils qu'il vous donne pour aider votre enfant, le rythme de travail...

Emmanuel Jaussoin, Directeur de site et préfet des 3è

Stéphanie Thuriez, préfet des 6è

Isabelle Dumont, préfet des 5è-4è

- **Samedi 21 septembre** : réunion pour les parents des nouveaux élèves :

➤ **11h accueil au réfectoire des élèves.**

A- Sécurité :

Lorsque les élèves quittent l'établissement, ils doivent rentrer directement chez eux et ne pas stationner aux abords.

Par conséquent, si un élève attend une sœur ou un frère, il doit le faire dans l'enceinte de l'établissement, au niveau de sa division.

Nous demandons aux parents de sensibiliser leurs enfants aux dangers de la route, notamment en leur recommandant de traverser les voies sur les passages piétons, après avoir bien regardé de chaque côté.

Nous attirons en particulier leur attention sur la circulation très dense des quais de Saône.

Pour éviter les encombrements, les parents doivent autant que possible déposer les enfants :

- quai Pierre Scize, en bas de la montée de La Chana ;
- à Fourvière pour une entrée par un portillon situé au début du Parc des hauteurs ;
- place du 154° RI à Loyasse, pour une l'entrée par le Parc des hauteurs.

L'accès par le chemin de Montauban est à éviter, en raison des encombrements créés et des risques générés.

Sur cette voie, la circulation est réservée aux riverains au-delà du parking du centenaire, 300 m avant l'entrée de l'école sur le chemin de Montauban. Les parents peuvent déposer les élèves sur ce parking, qui permet de faire demi-tour.

B- Vêtements et effets personnels :

Il est conseillé aux familles de marquer les vêtements et le matériel scolaire de leurs enfants.

Cela permet de les retrouver plus facilement et d'éviter ainsi une multiplication des objets perdus.

L'argent de poche au collège est à l'origine de beaucoup de tracas : il convient d'éviter que les élèves en disposent à l'école.

Les élèves ne doivent pas apporter d'objet non nécessaire à la scolarité (voir règlement inscrit p.2 dans le carnet de liaison donné le jour de la rentrée).

Il est interdit de faire usage d'un appareil électronique (téléphone portable notamment) dans l'établissement. L'école n'est pas responsable des pertes ou dégradations qui pourraient subvenir à ces derniers.

L'usage d'un appareil électronique dans l'enceinte de l'école entraîne sa confiscation. En cas de nécessité, les élèves pourront, avec l'autorisation d'un éducateur, appeler depuis l'établissement.

Le sac d'école prévu doit permettre de contenir tous les livres et cahiers ; certains sacs à main ou mallettes ne sont clairement pas adaptés.

C- Demi-pension :

Les élèves de la Solitude peuvent être externes ou demi-pensionnaires. L'inscription à la demi-pension se fait au trimestre, sur l'Espace Parents d'Ecole Directe. Pour le premier trimestre 2024-2025, l'inscription sera possible dès le jour de la rentrée et tout au long de la première semaine de l'année scolaire. Un élève peut être inscrit entre un et quatre jours par semaine ; il n'y a pas de cantine proposée le mercredi.

Les absences exceptionnelles à la demi-pension doivent faire l'objet d'une demande écrite sur le carnet de liaison au plus tard la veille. Le repas non pris sera facturé. Seules les absences justifiées supérieures à sept jours calendaires donnent droit à une exonération de règlement.

Le passage au réfectoire est organisé en deux services : les élèves de 6° et 4° déjeunent à 11h55 ; ceux de 5° et 3° vers 12h45.

Externes comme demi-pensionnaires doivent être dans leur étude avant 13h30.

D- Fournitures scolaires :

Le collège ne procure pas les fournitures scolaires à l'exception du cahier de texte, appelé « carnet de bord ».

Nous signalons aux parents que les élèves du collège disposent trop souvent d'un matériel absolument inutile pour leur travail : agrafeuses, marqueur, colles diverses, « gadgets en tout genre ».

Nous sommes tout particulièrement opposés à l'usage du « blanc correcteur liquide ».

E- Livres :

Nous rappelons que **les livres sont fournis par le collège à la rentrée**, à l'exception de ceux qui sont indiqués sur la liste jointe.

Chaque élève est responsable des livres mis à sa disposition. Toute perte ou dégradation donnera lieu au versement d'une compensation financière.

Tous les livres doivent être couverts et étiquetés au nom et classe de l'élève.

F- Correspondance avec le collège :

Le carnet de liaison doit être considéré comme un document officiel à toujours garder avec soi.

Il est le lien privilégié et incontournable entre les familles et l'école pour signaler les absences, les retards, donner des informations diverses.

Pour les communications qui exigent une certaine confidentialité, les familles peuvent adresser un courrier sous pli fermé.

Les absences doivent être signalées le jour même au secrétariat du collège (04 78 28 50 26), dès 7 heures 30.

Lorsque le motif est connu à l'avance, **une demande d'autorisation doit être adressée au Préfet**, via le carnet de liaison et par l'intermédiaire des éducateurs.

L'élève, afin de pouvoir réintégrer sa classe, doit obligatoirement présenter à son éducateur et à ses professeurs **un mot dans le carnet de liaison à son retour.**



Horaires

Année 2024-2025 - Collège, site de La Solitude

- 7h30 - Ouverture des salles d'études
- 8h00 - Présence en étude obligatoire : appel des élèves et informations du jour.
- 8h15 - Cours
- 9h05 - Cours
- 9h55 - Récréation
- 10h15 - Cours
- 11h05 - Cours

- 11h55 - Sortie pour les externes.
- Récréation : divisions des cinquièmes et troisièmes.
- Repas, premier service : divisions des sixièmes et quatrièmes.
- 12h45 - Récréation : divisions des sixièmes et quatrièmes.
- Repas, deuxième service : divisions des cinquièmes et troisièmes.
- 13h30 - Présence en étude obligatoire pour tous les élèves : appel.

- 13h40 - Cours
- 14h30 - Cours
- 15h20 - Récréation
- 15h35 - Cours
- 16h25 - Cours, messe ou sortie
- 17h15 - Sortie des élèves

- 17h20 - Etudes dirigées proposées à tous les collégiens. *Les modalités d'inscription vous seront communiquées à la rentrée. Elles débuteront à la fin du mois de septembre.*

Cas particulier des devoirs surveillés, en fin de journée c'est-à-dire qui débutent à 15h35 :

- 16h45 - Fin du devoir pour les élèves de sixième.
- 17h00 - Fin du devoir pour les élèves de cinquième et de quatrième.
- 17h15 - Fin du devoir pour les élèves de troisième.

Sixièmes : PAS DE COURS LE MERCREDI

Cinquièmes : COURS UN MERCREDI SUR DEUX, en semaines paires

SERVICE INFIRMERIE : Madame Elisabeth RACLET 04 78 28 50 26

POUR TOUTE ALLERGIE ALIMENTAIRE, Veuillez me contacter rapidement

COLLEGE

Dans le souci d'une plus grande disponibilité pour les élèves en ayant vraiment besoin, quelques consignes sont à respecter pour le bon fonctionnement de l'infirmerie :

- Les élèves sont autorisés à venir à l'infirmerie après avoir prévenu un éducateur ou un professeur avec leur carnet de liaison signé par ce dernier.
- Ne sont accompagnés que les élèves dont l'état le justifie.
- Seuls les motifs réels et sérieux **survenant pendant le temps scolaire** sont pris en considération.

Pour des **demandes de conseils ou d'entretien**, l'élève doit venir lors des récréations ou à un moment préalablement fixé avec l'infirmière.

Pour les **problèmes de santé particuliers** nécessitant l'administration de traitements pendant le temps scolaire, il est indispensable de faire établir **chaque année un PAI par votre médecin** avec la **conduite à tenir en cas d'urgence** notifiée par une **prescription médicale jointe au traitement** en cours de validité pour l'année scolaire qui sera gardé à l'infirmerie.

Concernant les enfants malades, il est vivement recommandé de **les garder à la maison**, notamment en cas de **gastroentérite, grippe**, afin de limiter les contaminations au sein de l'établissement. **Les élèves absents le matin doivent rester se reposer à la maison la journée entière.** (Merci de prendre la température de votre enfant le matin au moindre doute avant de l'envoyer à l'école).

Aucun médicament ne doit être apporté au collège par l'élève à prendre en autonomie sans PAI.

LYCEE

L'infirmerie de l'établissement se situant sur le site de LA SOLITUDE (collège), **les élèves du lycée ne peuvent donc y accéder que lors des cours d'EPS** en cas d'accidents ou incidents survenant pendant ce laps de temps.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, prendre un rendez-vous **en dehors du temps scolaire** pour tout autre problème ou **entretien avec l'infirmière.**

Aucun médicament ne pourra être délivré par le personnel administratif. (BO du 06/01/2000)

Pour tout **traitement en cours**, l'élève devra apporter l'ordonnance lui permettant de prendre ses médicaments et de les garder dans son sac.

Il est vivement recommandé de prendre rendez-vous avec le préfet de la division de votre enfant en début d'année scolaire afin de signaler tout problème nécessitant une prise en charge ou un traitement particulier ou à long terme.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements ou demande d'entretien,



ABONNEMENTS TRANSPORTS SCOLAIRES
TCL et jumelés TCL/SNCF pour l'année 2024/2025

Chers parents,

Les abonnements TCL sont disponibles dès maintenant sur le site <https://www.tcl.fr/rentree>

Pour l'**abonnement jumelé TCL/SNCF**, il vous faudra :

- fournir ou vous procurer une **carte OÛra** sur le site <https://vad.keolis.com/ter-aura-commandecarte> avant toute souscription auprès des TCL
- Télécharger, imprimer et compléter le formulaire « abonnement TCL+SNCF » (disponible sur le site des TCL)
- Venir le faire tamponner et signer à l'accueil de l'établissement.

Un envoi par courrier est possible, si vous nous faites parvenir une **enveloppe timbrée**, tarif lettre verte 1.29 € à l'adresse suivante :

Sainte-Marie Lyon – Transports
4 montée Saint Barthélemy
69321 LYON Cedex 05.

Pour l'**abonnement SNCF seul**, se procurer une carte OÛra (cf ci-dessus) s'adresser à la SNCF (attention, il peut être plus intéressant d'avoir l'abonnement groupé avec les TCL en raison de la prise en charge de la Région)

Il est fortement recommandé de faire les demandes d'abonnement scolaire dès que possible.

L'Administration Scolaire

PASS'REGION

Comment obtenir votre carte ?

Veillez la commander sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Choix du lycée d'affectation : Sainte-Marie-Lyon, montée St Barthélémy, Lyon 5^{ème}.

Veillez de préférence vous la faire adresser à votre domicile et procéder à votre commande avant le mardi 09 juillet. A défaut, nous vous invitons à la signaler par courriel à « standard.saintpaul@sainte-marie-lyon.fr » en précisant le niveau intégré à la rentrée prochaine.

Vous recevrez votre carte une quinzaine de jours après validation de votre commande par l'établissement.

Les avantages :

Elle permet-notamment-de recevoir, sur sa présentation, les manuels scolaires de la Seconde à la Terminale (sauf ceux de Latin, Grec et de Culture Religieuse) **en prêt gratuit**.

NB : lors de leur restitution en fin d'année scolaire, les livres égarés ou trop détériorés seront facturés aux familles.

D'autres avantages, culturels et sportifs, sont détaillés sur le site dédié.

Informations complémentaires :

Les crédits sont à utiliser avant le 31 mai 2025.

La carte est nominative, les droits ne peuvent être cédés à un tiers.

Elle est à conserver durant tout le cursus du lycée.

En cas de perte durant l'année : veuillez signaler l'incident dans votre « Espace personnel » sur le site de la Région ainsi qu'au référent PASS'REGION de votre niveau.

Si vous possédez déjà une carte : vous n'avez pas de démarche à faire et vous recevrez une alerte lorsque l'établissement aura validé l'ouverture de vos droits.

SESSION DE PRE-RENTREE EN MATHEMATIQUES, FRANÇAIS ET ANGLAIS

Depuis de nombreuses années, le collège Sainte-Marie propose une session de révision et de mise en route lors de la semaine précédant la rentrée de septembre.

Durant quatre matinées, les élèves inscrits effectuent (en groupes restreints) des révisions sur des chapitres essentiels du programme de l'année précédente en vue du passage dans la classe supérieure. Chaque jour, un devoir leur est donné en fin de séance, qu'ils doivent rendre le lendemain.

Les sessions de Mathématiques, de Français et d'Anglais auront lieu du **lundi 26 août au jeudi 29 août 2024**. Chaque séance dure 1 heure 45 minutes.

Une ou deux disciplines au maximum peuvent être choisies, entre mathématiques, français et anglais. En cas de choix de deux disciplines, les combinaisons possibles sont mathématiques-français ou mathématiques-anglais selon les horaires suivants :

| | Passage en 5 ^{ème} | Passage en 4 ^{ème} | Passage en 3 ^{ème} | Passage en 2 ^{nde} |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| De 8h à 9h45 | Mathématiques | Français ou Anglais | Mathématiques | Français ou Anglais |
| De 10h à 11h45 | Français ou Anglais | Mathématiques | Français ou Anglais | Mathématiques |

Les cours auront lieu **en division des quatrièmes, au collège de la Solitude**.

Attention : il n'y aura pas d'accusé de réception et, en l'absence de retour de notre part, l'élève doit considérer qu'il est inscrit pour le créneau horaire qu'il a choisi. Il devra donc se présenter le **lundi 26 août** devant le bâtiment des quatrièmes.

En revanche, si le nombre d'inscrits dans une session est insuffisant ou trop important, il est possible que nous soyons obligés d'annuler la session ou refuser des inscriptions. Vous serez alors bien évidemment contactés.

Le coût de chaque session est fixé à 90 euros, soit 180 euros pour deux sessions. Il est à régler par chèque à l'ordre de Sainte-Marie Lyon et ce dernier est à joindre au talon, dûment rempli, ci-dessous. Nous vous serons obligés de renvoyer votre demande **avant le 12 juillet 2024**. La priorité est donnée aux élèves ayant reçu un travail de vacances obligatoire.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Les préfets du collège

Coupon à retourner avant le vendredi 12 juillet 2024
 à SAINTE-MARIE LYON – SESSION DE PRE-RENTREE SOLITUDE
 4 montée Saint-Barthélemy – 69321 Lyon cedex 05

Nom et prénom de l'élève :

Pour une entrée en classe de : 5^{ème} ; 4^{ème} ; 3^{ème} ; 2^{nde}

Souhaite s'inscrire à la session ou aux deux sessions suivantes : Mathématiques ;
 Français ou Anglais

Ce coupon-réponse doit être accompagné du règlement du coût de la session, **soit 90 € par session**. Le paiement est à faire par chèque, libellé à l'ordre de Sainte-Marie Lyon. Merci d'indiquer au verso du chèque le nom de l'élève, la classe dans laquelle il rentre et la mention « session de ... ». L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ces documents.

TRAVAIL DE VACANCES OBLIGATOIRE

Madame, Monsieur, chers parents,

Si votre enfant a un travail de vacances noté sur le bulletin du troisième trimestre, la réalisation de ce dernier est obligatoire et conditionne le passage dans la classe supérieure. Il ne s'agit pas d'une sanction, mais bien plutôt d'un moyen qui lui est donné de **rattraper son retard, d'assimiler le programme de l'année afin d'aborder plus sereinement la rentrée à venir**. Cela suppose que ces travaux soient faits avec sérieux.

Le travail effectué, devra être rendu **au professeur principal le lundi 2 septembre 2024** au plus tard.

Si le conseil de classe a donné un travail de vacances en français, en anglais ou en mathématiques, nous conseillons fortement l'inscription à la session de pré-rentrée organisée dans l'établissement fin août (voir circulaire afférente). Cette inscription vaut bien sûr travail de vacances. Il est aussi possible d'inscrire son enfant dans une session même s'il n'a pas un travail de vacances demandé dans la matière.

Vous pouvez également choisir un organisme extérieur ou une formule autre parmi lesquels :

- les cours à distance du CNED
- les cours LEGENDRE
- la collection cahier du jour / cahier du soir chez MAGNARD en français, mathématiques, anglais.
- les cahiers bled chez HACHETTE, notamment pour l'allemand.

Quel que soit votre choix, il convient d'inscrire votre enfant le plus tôt possible. En effet, pour les devoirs pris auprès d'organismes extérieurs, il est indispensable que l'élève étale au maximum ses devoirs, ce qui lui permettra de profiter de la correction du dernier travail rendu avant de commencer le suivant, et surtout, de terminer l'ensemble avant la fin du mois d'août dans de bonnes conditions.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement et vous souhaitons un bon été.

Les préfets du collège

ATELIER THEATRE 2024-2025

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la poursuite de l'atelier théâtre pour les collégiens de la Solitude. Les cours sont toujours assurés par Chrystel Rochas, comédienne et metteur en scène.

Vous pourrez en septembre inscrire votre enfant dans deux groupes distincts :

- _ un groupe de 6^{ème}-5^{ème} avec des cours le mercredi matin tous les quinze jours (2 heures les mercredis non travaillés en 5^{ème} : 10h-12h)
- _ un groupe de 4^{ème}-3^{ème} avec deux heures de cours tous les mercredis en début d'après-midi (12h10-14h10). Le théâtre n'est donc pas compatible avec les cours *Cambridge*.

Une réunion d'information se tiendra le **mercredi 11 septembre 2024 à 11h45** au théâtre de la Solitude. Le premier cours de l'année aura lieu le mercredi 18 septembre. Le nombre d'élèves dans chaque groupe étant limité (15 au maximum), il pourra être procédé à une sélection si les demandes sont nombreuses. L'élève inscrit par ses parents doit être motivé et volontaire, s'engage à être assidu en cours et présent aux répétitions, puisqu'une représentation sera donnée en fin d'année. Même s'il s'agit d'un temps de découverte, l'atelier demande de la rigueur et du sérieux, dans l'apprentissage des textes comme dans l'attention pendant les séances.

Les élèves déjà inscrits l'année précédente sont évidemment prioritaires. N'hésitez pas à proposer à votre enfant de rejoindre ces groupes et à vous présenter à la réunion du 11 septembre.

D'ici-là, nous vous souhaitons un bel été et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Les préfets du collège

I - Règles communes à toutes les disciplines :

- **Nous ne demandons pas un matériel neuf, mais en état.**
- **Un élève ne doit pas s'encombrer de gadgets de toutes sortes. Il doit prendre soin de son matériel** et apprendre à utiliser systématiquement un **cahier de brouillon** plutôt que des feuilles arrachées aux autres cahiers ou des feuilles volantes.
- **Liste des fournitures que les élèves doivent toujours avoir avec eux, en cours comme en étude :**
 - un stylo à encre bleue effaçable ;
 - un effaceur ;
 - deux stylos à bille : un vert et un rouge ;
 - une règle plate graduée de 30 cm ;
 - un crayon à papier HB ou n° 23 ;
 - un taille-crayon avec réservoir ;
 - une gomme blanche ;
 - un cahier de brouillon ;
 - une paire de ciseaux ;
 - un bâton de colle (pas de colle liquide sauf en arts plastiques).
- Un élève doit être assez prévoyant pour avoir toujours à disposition **une réserve de copies** simples et doubles, de taille A4, à « grands carreaux » (« Seyès »), pour les contrôles et les devoirs surveillés.
- **Nous imposons l'usage d'un « cahier de texte-agenda »**, commun à toutes les classes, distribué par les professeurs principaux le jour de la rentrée.
Ce cahier de texte doit uniquement servir à noter le travail donné par les professeurs. Il est une aide apportée aux élèves pour apprendre à s'organiser dans leur travail et dans le temps.
Les professeurs principaux et les éducateurs en vérifieront la bonne tenue.
- Sauf indication contraire dans une matière, nous encourageons l'usage de cahiers de petites tailles (48 pages), afin de limiter le poids des cartables.
- Le sac d'école prévu doit permettre de contenir tous les livres et cahiers ; certains sacs à main ou mallettes ne sont clairement pas adaptés.

II - Fournitures spécifiques aux différentes matières :

Arts plastiques (sauf pour les Petits Chanteurs et 6è bilanque) :

Pour les autres classes, le matériel est commun à toutes les classes du premier cycle et ne devrait donc pas être systématiquement renouvelé chaque année :

- Une trousse spéciale arts plastiques
- Le cahier d'arts de l'année dernière ou un nouveau cahier si fini 24x32 cahier TP (feuille à carreaux et feuilles blanches)
- Feuilles épaisses de dessin 24 x 32
- Feuilles couleur 24x32
- Crayon de papier HB
- Feutre fin noir
- Scotch
- Colle en gel
- Colle en bâton
- Ciseaux
- Feutres et crayons de couleur

Français :

Un dictionnaire type Petit Larousse de poche adulte (éventuellement illustré) avec étymologie mais pas de dictionnaire collège à garder à la maison essentiellement sauf demande du professeur pour la classe.

- Pour la classe de 5^e soutien (cf référence du TD ci-dessous)
- Les fournitures seront précisées à la rentrée.

Mathématiques :

- 1 compas, 1 équerre ou réquerre, 1 rapporteur transparent demi-circulaire gradué dans les 2 sens de 0° à 180° ;
- 1 porte-mine avec des mines 0,5 ou 0,7mm (HB ou H);
- 2 cahiers grand format petits carreaux et sans spirale (24x32) (à recouvrir), 48 pages ;
- 1 chemise grand format avec élastiques pour ranger les devoirs surveillés et les interrogations ;
- copies doubles, petits carreaux, avec marge, grand format ;
- copies simples, petits carreaux, avec marge, grand format.

Histoire-géographie – Instruction civique :

- 2 cahiers de 96 pages grands carreaux, grand format, sans spirale ;
- Petit matériel : crayons de couleurs, colle, ciseaux.

Anglais :

- 2 cahiers de 48 pages grand format (24x32), grands carreaux, sans spirale ;
- 1 protège-cahier.
- **Workbook à acheter pour tous sauf pour les 6^e euros**

Allemand : 6^eme et 5^eme LV1 et LV2

- 1 cahier grand format à grands carreaux, (96 pages) ;
- 1 protège cahier ;
- 1 chemise grand format pour ranger les devoirs surveillés et les interrogations.

Espagnol :

- 1 grand cahier 96 pages, grand carreaux (24x32) ;
- 1 petit cahier (17x32), 48 pages.

Italien :

- 1 cahier 24x32 à gros carreaux ;
- Attention de bien commander le cahier d'activité avec le numéro ISBN indiqué (cf. liste des cahiers d'activité).

Latin en cinquième :

- Les fournitures seront précisées à la rentrée.

En 6^eme : EIST (Enseignement Intégré de Sciences et Technologie) :

- 2 cahiers grand format de 48 pages (24x32).

SVT 5^eme :

- 1 classeur souple opaque, grand format, d'épaisseur moyenne (avec feuilles simples blanches à gros carreaux, feuilles de dessin, intercalaires en carton, pochettes plastiques pour classeur, papier millimétré) ;
- petit matériel : crayons de couleur, ciseaux, colle.

Technologie 5^eme : (sauf pour les classes « Petits chanteurs ») :

- 1 cahier grand format - 24 x 32 cm - 48 pages petits carreaux
- 1 protège-cahier avec pochettes rabats intégré pour le rangement des documents.
- 1 porte-mine avec des mines 0,5 ou 0,7mm (HB ou H)
- 1 Gomme
- 1 Règle 30 cm

Sciences physiques :

1 cahier grand format (24 x 32), 96 pages ou 2 petits cahiers 48 pages, petits ou grands carreaux

Musique :

Pour les classes « Petits chanteurs » et « Bilangues », les fournitures seront données à la rentrée.

Pour les autres classes :

- 1 cahier grand format 24x32, grands carreaux, sans portées ;
- 1 protège cahier (sauf si le cahier est plastifié).

Religion :

1 cahier petit format, grands carreaux, sans spirale.

Education physique et sportive (enseignement obligatoire) :

- 1 paire de baskets multisports ;
- 1 short ou 1 survêtement ;
- 1 tee-shirt.

Des consignes selon les activités, pour le matériel plus spécifique, seront données en début d'année.

III - Liste des cahiers d'activités :

Tous les élèves doivent disposer d'une Bible : *La Bible de Jérusalem* (ancien et nouveau testament en 1 volume). Toutes éditions acceptées.

En classe de sixième :

| Titre de l'ouvrage, auteurs | Edition | ISBN |
|--|----------------|---------------|
| - <u>Anglais</u> : <i>Anglais 6e E for English Workbook</i> , Bordat Chadoeuf (sauf pour la classe euro) | Didier 2016 | 9782278083732 |
| - <u>Allemand 1</u> : <i>Hab Spass Neu Allemand 1ere année cahier d'activités LV1</i> | Bordas | 9782047338377 |

En classe de cinquième :

| Titre de l'ouvrage, auteurs | Edition | ISBN |
|---|--------------------|---------------|
| - <u>Anglais</u> : <i>What's on... Workbook 5°</i> , James Windsor | Hachette 2007 | 9782014627244 |
| - <u>Allemand 1</u> : <i>Hab Spass Neu Allemand 2eme année cahier d'activités LV1</i> | Bordas | 9782047338384 |
| - <u>Allemand 2</u> : <i>Hab Spass Neu Allemand 1ere année cahier d'activités LV2</i> | Bordas | 9782047338377 |
| - <u>Espagnol 2</u> : <i>Vamos alla ! 5°</i> , Cahier d'activités, Hérard Castillo | Didier 2016 | 9782278083701 |
| - <u>Italien 2</u> : <i>Azione ! 1</i> , Marie-Thérèse Medjadji | Nathan 2007 | 9782091738314 |
| - <u>Français</u> : <i>Cahier de français 5° cycle 4 (classe de soutien uniquement)</i> | Hatier | 9782401096943 |

2 juillet 2024

Chères nouvelles familles, chers nouveaux élèves,

Nous avons le plaisir de vous inviter selon les modalités décrites ci-dessous, juste avant la rentrée :

Mercredi 28 août 2024 sur le site de La Solitude.

Cette rencontre en présence des préfets et des équipes de l'APE du primaire et du collège, sera l'occasion de faire une petite visite du site et de répondre à vos questions. Elle permettra également aux enfants et parents de faire connaissance.

Accès par le 23 chemin de Montauban :

- Pour le **collège** rendez-vous à **14h00**, à l'entrée de la division des Sixième, devant le « totem »
- Pour le **primaire** rendez-vous à **15h30** au niveau des classes de l'école

Nous profitons de ce courrier pour informer les nouvelles familles du collège qu'une session de prérentrée est proposée aux futurs élèves à partir du passage en 5ème. Si vous êtes intéressés, veuillez nous retourner votre inscription (voir circulaire ci-jointe) pour le vendredi 12 juillet au plus tard.

En attendant, nous vous souhaitons ainsi qu'à vos enfants un bel été.

Bien cordialement,

Emmanuel Jaussoin
Préfet des 3è, directeur de site

Stéphanie Thuriez
Préfet des 6è

Isabelle Dumont,
Préfet des 5è-4è

L'APE du collège
représentée par un de ses
membres

Valérie Fournol,
Préfet du primaire

Luc Gaucher,
Responsable de l'APE du primaire